



Site

[Accueil](#)
[Actualités du site](#)
[Actualités santé](#)
[sécurité](#)
[Agenda](#)
[Plan du site](#)
[Mentions légales](#)

Association

[Espace adhérents](#)
[Présentation de l'association](#)
[Contact](#)
[Adhérer](#)

Fiches

[Fiches de métiers](#)
[Fiches de SMR](#)
[Fiches de risques](#)
[Fiches de postes](#)
[Fiches d'entreprises](#)
[Fiches médico-administratives](#)

Notes d'information

[Fiches conseils](#)
[Dépliants d'information](#)
[Rappels code du travail](#)

Législation

[Actualités juridiques](#)
[Documentation juridique](#)

Documentation

[Bibliographie - Documents](#)
[Evaluation des risques](#)
[Liens utiles](#)

Forum

[Forum](#)

Manutentionnaire

FICHE METIER BOSSONS FUTE N°20

ROME : [N1105](#) CIP-08 : 9333 INSEE : [652a - 676d](#)

1. INTITULES SYNONYMES OU APPARENTES

- ▶ Agent de manutention, agent de quai, arrimeur, bagagiste, docker, élingueur.

2. DEFINITION

- ▶ Assure manuellement les opérations de prise de charges (soulèvement, prise à niveau ou prise en hauteur) déplacement (port, poussée, traction), pose. Peut utiliser des aides à la manutention ou des engins de manutention.

3. FORMATION - QUALIFICATION

- ▶ Les conditions d'accès à l'emploi sont variables. L'accès sans qualification et avec une expérience professionnelle est possible. Dans la plupart des cas des qualifications de niveau V sont demandées.
- ▶ Il existe une possibilité de qualification dans le cadre de la VAE.
- ▶ En cas d'activité de cariste associée, l'aptitude médicale à la conduite des chariots automoteurs est requise.

4. ACTIVITE PRINCIPALE

4.1. LIEUX D'ACTIVITE

- ▶ L'activité s'exerce dans des lieux variés : quai, entrepôt, atelier de production, entrepôt frigorifique, port, aéroport, gare routière ou ferroviaire, à l'extérieur, en forêt, terres agricoles.

4.2. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

- ▶ L'activité consiste à manutentionner des produits ou des marchandises. Le manutentionnaire peut réceptionner les marchandises, décharger des camions et ranger les marchandises. Il peut préparer des commandes et charger des camions. Le manutentionnaire peut aussi approvisionner un atelier et emporter les produits finis. Il peut effectuer du conditionnement.

4.3. MACHINES ET OUTILS UTILISES

- ▶ Le manutentionnaire peut utiliser des aides à la manutention (table élévatrice, sangles, palonniers, élingues) et des engins de manutention (transpalette, diables, chariots à roulettes, rolls, palans).

4.4. PRODUITS ET MATERIAUX UTILISES

- ▶ Il peut manipuler des produits dangereux, selon le secteur d'activité.

4.5. PUBLIC ET RELATIONS SOCIALES

- ▶ Le manutentionnaire peut travailler seul ou en équipe

4.6. EXIGENCES PARTICULIERES

- ▶ Connaître les risques spécifiques au site du travail (produits dangereux, machines en mouvement, coactivité...)

- ▶ Respecter les consignes de sécurité concernant les manutentions
- ▶ Tenir compte de la fragilité de certains produits
- ▶ Posséder l'aptitude et les attestations nécessaires en cas d'utilisation d'engins de manutention (CACES 3 et 5)

4.7. TRAVAILLEURS HANDICAPES

- ▶ Sous réserve d'en avoir les capacités professionnelles l'emploi peut être accessible à des travailleurs présentant certains types de handicaps moyennant des adaptations :
 - surdimutité-mutité
 - maladies chroniques et cancers
 - certains troubles moteurs
- ▶ Emploi peu compatible avec :
 - cécité
 - gros handicaps moteurs

5. ACTIVITES POUVANT ETRE ASSOCIEES

- ▶ Conduite d'un chariot automoteur à conducteur porté (voir cariste)
- ▶ Utilisation d'un ordinateur : gestion des stocks, édition d'un bon de commande

6. DANGERS

6.1. ACCIDENTS DU TRAVAIL

- ▶ Chute de la charge
- ▶ Lombalgies d'effort

6.2. AMBIANCES ET CONTRAINTES PHYSIQUES

Selon le secteur d'activité

- ▶ Travail aux intempéries (chaleur, froid, vent, givre, pluie)
- ▶ Travail en chambre froide
- ▶ Poussières
- ▶ Travail au bruit
- ▶ **Manutention** manuelle
- ▶ Gestes répétitifs

6.3. AGENTS CHIMIQUES

- ▶ Selon le secteur d'activité

6.4. AGENTS BIOLOGIQUES

- ▶ Selon le secteur d'activité

6.5. CONTRAINTES ORGANISATIONNELLES ET RELATIONNELLES

- ▶ Selon le secteur d'activité

7. RISQUES POUR LA SANTE

7.1. MALADIES PROFESSIONNELLES

- ▶ **Tableau n°57** RG : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
- ▶ **Tableau n°98** RG : Affections chroniques du rachis lombaires provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

7.2. AUTRES MALADIES LIEES A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE

- ▶ Selon le secteur d'activité

8. SURVEILLANCE MEDICALE

8.1. VISITE MEDICALE

- ▶ Visite d'embauche et puis visite tous les deux ans
- ▶ Visite annuelle conseillée en cas de manutentions manuelles lourdes et/ou répétées
- ▶ Recherche de troubles ostéo-articulaires

8.2. EXAMENS COMPLEMENTAIRES

- ▶ Selon la clinique

8.3. VACCINATIONS

- ▶ Rappel DTPolio tous les 10 ans conseillé

8.4. SUIVI POST PROFESSIONNEL

- ▶ Selon le secteur d'activité

8.5. DOSSIER MEDICAL

- ▶ Sauf obligations particulières en rapport avec l'activité exercée, il n'y a pas de durée réglementaire de conservation du dossier médical mais la prescription en matière de responsabilité médicale est de dix ans à compter de la date de consolidation d'un dommage éventuel.

9. NUISANCES POUR L'ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

- ▶ Selon le secteur d'activité

10. ACTIONS PREVENTIVES

10.1. INDICATEURS D'AMBIANCE ET METROLOGIE

- ▶ Manutention : analyse de la manutention manuelle au poste de travail

10.2. PREVENTION COLLECTIVE

- ▶ Eviter le recours à la manutention manuelle dès la conception des locaux de travail (implantation, organisation des flux, circulation) ; mettre en place dès l'origine des installations lourdes de levage, stockage, manutention (pont roulant, monte-charge)
- ▶ Evaluer les risques : caractéristiques de la charge, effort physique requis, caractéristiques du milieu de travail, exigences de l'activité
- ▶ Agir sur les objets : contenants (25 kg plutôt que 50), dispositifs de saisie d'objets
- ▶ Installer des dispositifs de mise à hauteur : tables élévatrices, inclinables
- ▶ Faciliter les déplacements horizontaux et verticaux : chariots, transpalettes, convoyeurs, rouleaux, rolls, ponts de liaison, canalisations
- ▶ Aménager les lieux de stockage : rayonnages, stockage dynamique
- ▶ Mettre en place des aides au soulèvement des charges : vérins, manipulateurs
- ▶ Apporter aux postes de travail les aménagements nécessaires : plan de travail, stockage de l'en-cours, posture
- ▶ Améliorer l'organisation du travail : optimisation des flux et des implantations, polyvalence, alternance des tâches, pauses de récupération, effectifs suffisants

10.3. PREVENTION INDIVIDUELLE

- ▶ Gants, chaussures de sécurité
- ▶ Protection contre le bruit
- ▶ Port d'une ceinture lombaire

10.4. FORMATION - INFORMATION - SENSIBILISATION

- ▶ Information sur les risques encourus lorsque les manutentions ne sont pas effectuées d'une manière techniquement correcte
- ▶ Formation pratique à la sécurité relative aux manutention manuelles
- ▶ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique)

11. REGLEMENTATION

11.1. TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- ▶ [Arrêté du 25 juin 2010](#) portant modification de l'[arrêté du 7 juillet 2006](#) relatif au titre professionnel de cariste d'entrepôt
- ▶ [Arrêté du 25 mai 2009](#) portant création du titre professionnel de conducteur(trice) de matériels de manutention et de conditionnement des industries des déchets
- ▶ [Arrêté du 7 juillet 2006](#) modifiant l'[arrêté du 31 juillet 2003](#) relatif au titre professionnel de cariste d'entrepôt
- ▶ [Arrêté du 24 juillet 1995](#) relatif aux prescriptions minimales de sécurité et de santé concernant la manutention manuelle de charges.
- ▶ [Arrêté du 15 juin 1993](#) pris en application de l'article R.231-69 du code du Travail déterminant les recommandations que les médecins du travail doivent observer en matière d'évaluation des risques et d'organisation des postes de travail comportant le recours à la manutention manuelle de charges
- ▶ [Décret n°92-958 du 3 septembre 1992](#) relatif aux prescriptions minimales de sécurité et de santé concernant la manutention manuelle de charges comportant des risques, notamment dorso-lombaires, pour les travailleurs et transposant la directive (CEE) n°90-269 du conseil du 29 mai 1990
- ▶ Articles [D4153-39](#) et [R4541-9](#) du Code du travail : limitation des charges pour les jeunes travailleurs de moins de 18 ans et les femmes : filles de moins de 18 ans 10 kg, garçons de moins de 18 ans 20 kg, femmes 25 kg

11.2. RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS DE LA [CNAMTS](#)

- ▶ R 298 Risques liés à l'utilisation des palettes. Confection, manutention, stockage
- ▶ R 367 Moyens de manutention à poussée et/ou à traction manuelle

11.3. NORMES

NORMES FRANCAISES ET EUROPEENNES ([AFNOR](#))

- ▶ [X35-109](#). Avril 1989. Limites acceptables de port manuel de charges par une personne

11.4. CONVENTIONS COLLECTIVES

- ▶ [Convention collective nationale de la manutention portuaire](#). Brochure 3273.
- ▶ [Convention collective régionale concernant le personnel de l'industrie, de la manutention et du nettoyage sur les aéroports ouverts à la circulation publique](#). Brochure 3234.
- ▶ Autres manutentionnaires : selon la branche d'activité

12. BIBLIOGRAPHIE

- ▶ ROME Les fiches métiers. N1105 Manutention manuelle de charges. (Pôle emploi) (2009)
- ▶ Classification Internationale Type des professions (CITP-08) : 9333 Manutentionnaires. ([O.I.T.](#)) (2008)
- ▶ Classification INSEE des professions (PCS 2003) : 652a Ouvriers qualifiés de la manutention, conducteurs de chariots élévateurs, caristes - 676d Agents non qualifiés des services d'exploitation des transports. ([INSEE](#)) (2003)
- ▶ [Manutention manuelle](#). Aide-mémoire juridique 18 TJ 18. ([INRS](#)) (2003)
- ▶ FAST (Fichier Actualisé des Situations de Travail) : 13-10-98 Magasinier en matériaux de construction. ([GNM-BTP](#)) (2001)
- ▶ Affections professionnelles chroniques du rachis lombaire. Encyclopédie médico-chirurgicale. Toxicologie, pathologie professionnelle 16-531-G-10 ([Editions scientifiques et médicales Elsevier](#)) (2001)
- ▶ [Méthode d'analyse des manutentions manuelles dans les activités de chantier et du BTP](#). Editions INRS ED 917 ([INRS](#)) (2003)
- ▶ Lomalgies en milieu professionnel. Quels facteurs de risque et quelle prévention ? Expertise collective ([Les éditions INSERM](#)) (2000)
- ▶ [Lomalgie et ceinture lombaire](#). Revue de la littérature. Dossier médico-technique 84 TC 79. Documents pour le médecin du travail, n°84, 4e trimestre 2000
- ▶ Les infos chiffres sur...Les manutentions manuelles. Travail et sécurité, n°597, juin 2000 ([INRS](#))
- ▶ Dossier : Actualités sur le rachis dorsal. 3e Rencontre médicale. Institut du dos. Revue de médecine du travail, volume 27, n°3, mai-juin 2000
- ▶ [Hernies discales lombaires et travail](#). Etude de 201 observations cas-témoins. Etudes et enquêtes 77 TF 85. Documents pour le médecin du travail, n°77, 1er trimestre 1999 ([INRS](#))
- ▶ Recommandations pour le port manuel de charges. Mémo pratique A5 M 02 99. ([OPPBTB](#)) (1999)
- ▶ Approche biomécanique des lésions du membre supérieur liées à la manutention. Archives des maladies professionnelles, volume 59, n°8 (1998) ([Masson](#))
- ▶ Comment améliorer vos manutentions. 160 réalisations d'entreprises. Editions INRS ED 814 ([INRS](#)) (1997)
- ▶ [Méthode d'analyse des manutentions manuelles](#). Editions INRS ED 776 ([INRS](#)) (1994)

AUTEURS : Nicole Motsch (médecin du travail) (AMETIF) (95), Pierrette Trilhe (médecin du travail) (CMIE) (75)

DATE DE CREATION : Mars 2002

DERNIERE MISE A JOUR : Août 2010

Commentaires

[Réagir à cette fiche](#)